

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2021**

---

L'an deux mil vingt et un, le 14 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION :** 5 janvier 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :** 19

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :** 16

**PRESENTS :** Daniel Houitte, Gilles Lesage, Edith Garnier, Raymond Berthelot, Joseph Houal, Laurence Pilvesse, Nicolas Daboudet, , Nolwenn Fougeray, Emeline Richard, Arnaud Lambert, Jean-Marc Renais, Erwan Josse, Philippe Chevrel, Virginie Bernard, Patricia Laurent, Franck Aubrée

**Absents excusés :**

Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage

Frédérique Maria donne pouvoir à Edith Garnier

Agnès Baudrier-Billon donne pouvoir à Daniel Houitte

**Secrétaire de séance :** Laurence Pilvesse

**Séance ouverte à 20 h 35**

### **ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020**

<b>Présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Absent excusés</b>	<b>Absents</b>	<b>Quorum</b>
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Daniel Houitte, Maire demande au conseil municipal si des observations sont à émettre sur le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020.

### **VOIRIE - DEPARTEMENT – REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE (DOTATION 2020- PROGRAMME 2021 – RADARS PEDAGOGIQUES - SOLLICITATION**

<b>Présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Absent excusés</b>	<b>Absents</b>	<b>Quorum</b>
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Raymond Berthelot, Adjoint au Maire

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) régleme la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La répartition est faite par le Département. Il arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser.

Les sommes allouées peuvent être utilisées au financement des projets d'aménagement suivants :

- Aires d'arrêt de bus sécurisés sur tous types de voies en agglomération, sur voies communales et routes départementales hors agglomération. Les abribus et autres équipements de « comforts » sont exclus de ce dispositif ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation sauf si ce parking est créé dans le cadre d'une opération d'équipement public ou privé ;
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours hors feux asservis à la vitesse ;
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;
- Aménagement de sécurité sur voirie, y compris les radars pédagogiques ;
- Aménagement piétonniers protégés le long des voies de circulation ;
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation

A la suite du courrier transmis par le Département informant les collectivités que les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés au plus tard le 31 janvier 2021, il est proposé de déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'acquérir deux radars pédagogiques.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.
- **SOLLICITE** auprès du Département d'Ille-et-Vilaine une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2020 programme 2021).

#### **FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°3 – APPROBATION**

<b>Présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Absent excusés</b>	<b>Absents</b>	<b>Quorum</b>
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Considérant qu'il y lieu d'ajuster les crédits budgétaires votés au moment du budget primitif afin de régler la mise à disposition des personnels extérieurs (CDG35, ACTIF...), il vous est proposé la décision modificative n°3 suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
012 Charges de personnel				
6218 autres personnels extérieurs		<i>augmentation</i>	<b>13 650 €</b>	CDG35 postes de la 5ème ATSEM et de coordination+ ACTIF renfort
65 Autres charges de gestion courante				
6574 sub. Fonctionnement		<i>diminution</i>	<b>13 650 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus proposées ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSIONS COMMUNALES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS**

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

A la suite de son installation en qualité de conseiller municipal, Franck Aubrée a souhaité s'inscrire dans les commissions communales suivantes :  
*Nouveau tableau joint à présente note de synthèse.*

- o Environnement, développement durable, transition écologique, mobilité ;
- o Infrastructures, voirie, réseaux ;
- o Appel d'offres ;
- o Bâtiments communaux, sécurité bâtiment et ERP, sécurité des personnes ;
- o Urbanisme, logement, commerce.

Le conseil municipal en PREND **ACTE**.

**ADMINISTRATION GENERALE - CCAS –NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CCAS – DESIGNATION**

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

A la suite de la démission de Françoise Lefevre, il y a lieu de nommer un nouveau membre pour siéger au sein du CCAS.

Il vous est proposé de nommer Joseph HOUAL, conseiller municipal de la liste « Construire avec vous » pour siéger au sein du comité d'administration du CCAS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et à mainlevée,

- **DESIGNE** Joseph Houal, conseiller municipal en qualité de membre pour siéger au sein du comité d'administration du CCAS.

**ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE -**  
**INFORMATION - ACTER**

<b>Présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Absent excusés</b>	<b>Absents</b>	<b>Quorum</b>
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 04/06/2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, le Maire rend compte à l'assemblée de décisions prises :

**Consultations**

<b>Objet</b>	<b>Lieu</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant TTC</b>
Panneau concession état d'abandon	cimetière	Atelier Le Mée	227,40 €
Drapeaux	mairie	Atelier Le Mée	115,20 €
cartes de vœux	mairie	Colibri	235,20 €
panneaux de signalisation	atelier	self signal	1 541 €
sonorisation	centre bourg	west événement	542,76 €
lampe vidéoprojecteur	école élémentaire	Jega	300,00 €

Adresse du bien	Nature du bien	m2	Prix
La troptière	terrain non bâti	1556	50 401 € + frais d'acte+ frais de géomètre
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	306	51 000 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	441	83 000 € +frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	469	88 200 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	294	59 800 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	432	81 250 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	381	74 850 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	420	79 800 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	431	81 900 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	294	59 800 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	382	75 000 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	347	69 100 €+ frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	360	71 500 € + frais d'acte
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	319	64 500 € + frais d'acte
20 rue de la poste	terrain bâti	406	277 000 € + frais d'acte+ frais de négociation
22 rue charlotte Lancelot	terrain bâti	300	268 000 € + frais d'acte+ frais de négociation
13 allée du moulin	terrain bâti	660	240000 € + frais d'acte+ frais de négociation
3 allée de l'étang	terrain bâti	2975	386 500 € + frais d'acte+ frais de négociation
2 allée des faisans	terrain bâti	1160	445 000 € + frais d'acte+ frais de négociation
8 allée des noisetiers	terrain bâti	2545	400 000 € + frais d'acte+ frais de négociation
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	603	93 480 € + frais d'acte+ frais de négociation
Zac vallon des fresches "Le tertre"	terrain non bâti	274	54 500 € + frais d'acte
13 rue du tertre	terrain bâti	450	191 000 € + frais d'acte+ frais de négociation

Le conseil municipal en **PREND ACTE**.

**AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION - APPROBATION**

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Edith Garnier, Adjointe Déléguée

Edith Garnier, Adjoint Déléguée, indique aux membres du conseil municipal que quelques modifications sont apportées à la rédaction du règlement intérieur lors de la commission « affaires scolaires et périscolaires » le 11 janvier 2021.

Ci-joint à la présente note, vous trouverez le règlement « affaires scolaires et périscolaires ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire.

**SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA FLUME ET DU PETIT BOIS - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ANNEE 2019 - ACTER**

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
16	3	3	0	<b>10</b>

Exposé : Gilles LESAGE, Adjoint Délégué  
Raymond BERTHELOT, Adjoint Délégué

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal.

Ci-joint à la note de synthèse vous trouverez le rapport.

Le conseil municipal en **PREND ACTE** du rapport annuel de 2019.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES - PRESENTATION DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES - INFORMATION**

Exposé : Emeline Richard, conseillère municipale

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 redéfinit le schéma-type d'organisation de la compétence mobilité autour de la région (autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale et l'intercommunalité (AOM locale). La loi a pour objectif de couvrir le territoire national par une AOM. Une coordination entre deux échelles doit se faire au niveau du bassin de mobilité (défini par la Région) et ensuite traduit par un contrat opérationnel de mobilité.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Influenza aviaire : La découverte de cadavres d'oiseaux sauvages doit être signalée à l'Office français de la biodiversité (OFB) – 02.98.82.69.24 ou par mail à l'adresse [sd29@ofb.gouv.fr](mailto:sd29@ofb.gouv.fr) ou à la fédération de la chasse 02.98.95.85.35.
- ✓ Enquête sur les logements par l'INSEE se déroulera dans les prochains mois sur le territoire communal.

HOUITTE Daniel	LEFEUVRE Françoise	LESAGE Gilles	GARNIER Edith	BERTHELOT Raymond	BLAISE Laurence  <b>ABSENTE</b>	HOUAL Joseph
-------------------	-----------------------	------------------	------------------	----------------------	--	-----------------

MARIA Frédérique  <b>ABSENTE</b>	PILVESSE Laurence	DABOUDET Nicolas	FOUGERAY Nolwenn	RICHARD Emeline	LAMBERT Arnaud	RENAIS Jean-marc
BAUDRIER- BILLON Agnès  <b>ABSENTE</b>	JOSSE Erwan	CHEVREL Philippe	BERNARD Virginie	LAURENT Patricia		